

HONGRIE

Depuis une année, la Croix-Rouge hongroise ne publiait plus le périodique mensuel qu'elle diffusait précédemment sous le titre *Journal du foyer*. Elle vient de reprendre l'édition de cet organe et le premier numéro est parvenu récemment à Genève.

Il est largement illustré et contient de nombreuses chroniques qui concernent tant les activités générales de cette Société nationale que des conseils d'hygiène ainsi qu'un article sur le rôle en médecine de la transfusion sanguine. Le secrétaire général de la Croix-Rouge hongroise énumère enfin les tâches actuelles de la Société et une importante étude est consacrée à la XIX^e Conférence internationale, rappelant son importance et les résultats qui furent obtenus à la Nouvelle-Delhi.

Nous nous réjouissons, pour notre part, que la Croix-Rouge hongroise fasse paraître à nouveau sa revue qui est lue, à Genève, avec intérêt.

IRLANDE

La Croix-Rouge irlandaise a bien voulu nous communiquer quelques informations sur l'œuvre qu'elle a accomplie récemment en faveur des réfugiés ainsi que dans le domaine de l'entraide internationale; étant donné la place importante qu'occupent actuellement ces actions dans le programme des Sociétés nationales, nous avons pensé qu'il serait opportun de présenter à nos lecteurs un aperçu sur ce qu'a pu réaliser cette Société dans les domaines sus-mentionnés, au cours de l'année écoulée.

Une action particulièrement émouvante est celle entreprise en faveur des réfugiés d'Extrême-Orient. Il s'agit, en effet, de personnes qui, en 1919, fuyant la Russie, se réfugièrent en Chine mais qui, aujourd'hui, se trouvent dans une situation fort difficile. L'attention du Haut-Commissariat pour les réfugiés se porta sur ces malheureux, pour la plupart des vieillards, malades chroniques, infirmes, et il décida de les réinstaller dans de nouveaux pays d'accueil. Dans ce but, le vice-directeur de cette organisation se rendit en Irlande, en septembre 1953, afin de pressentir le gouvernement irlandais sur l'attitude qu'adopterait ce dernier quant à l'établissement, dans ce pays, d'un certain nombre de ces réfugiés; la coopération de la Croix-Rouge irlandaise était envisagée pour l'exécution du plan qui serait éventuellement adopté.

De longs pourparlers furent engagés, qui aboutirent, en août 1956, à un accord au terme duquel, moyennant une allocation de 7142 livres sterling, la Croix-Rouge irlandaise était chargée de l'achat d'une maison — destinée à recevoir ces réfugiés — et de son équipement. Elle prenait, en outre, les dispositions nécessaires pour la sélection, la réception et l'entretien d'un premier groupe de vingt personnes, nombre qui pourrait s'étendre, avec le temps, à quarante personnes environ.

Après que fut établie la liste des vingt premiers bénéficiaires de cette action et que les difficiles formalités de visas eurent été accomplies, un premier groupe de huit réfugiés arrivait à Dublin, le 4 novembre 1957; sept d'entre eux étaient aussitôt installés dans la maison acquise à cet effet dans la capitale irlandaise et qui devait devenir le home « Naomh Aindrias »; le huitième réfugié fut pris en charge par le « Jewish Representative Council of Ireland ».

Cette action hautement humanitaire nous apparaît encore comme un hommage rendu par le gouvernement irlandais aux mérites de la Croix-Rouge irlandaise; une chronique parue, il y a quelque temps, dans la *Revue internationale*¹, signalait déjà le désir toujours croissant qu'éprouvaient les gouvernements de confier à leurs Sociétés nationales des tâches, le plus souvent

¹ Octobre 1955.

déliçates et difficiles; nous sommes heureux de relever un nouvel exemple de cette marque de confiance manifestée par les Pouvoirs Publics à l'égard d'une Société nationale.

Le problème des réfugiés a suscité encore d'autres actions de la part de la Croix-Rouge irlandaise, notamment en faveur des réfugiés hongrois. Cette Société nous apprend en effet que sollicitée par le Comité intergouvernemental pour les Migrations Européennes dont le siège est à Genève, elle assumait la charge financière pour le transport, d'Autriche en Irlande, de 529 réfugiés hongrois; il s'agissait de la somme de 19.476 dollars que ni le gouvernement irlandais, ni ce Comité, n'avaient été en mesure de fournir. On se représente aisément les difficultés rencontrées par une petite Société nationale pour réunir une somme si importante.

Pour terminer ce court aperçu, disons quelques mots sur la participation de la Croix-Rouge irlandaise à l'action de secours international au bénéfice des victimes des inondations survenues à Valence (Espagne) en octobre 1957; dès réception de l'appel lancé par la Ligue, un envoi de lait condensé et de lait en poudre, d'une valeur de mille livres sterling, fut acheminé aussitôt à destination de la Croix-Rouge espagnole. Il convient de remarquer également que la société de transports maritimes irlandaise chargée de l'expédition apporta, elle aussi, sa contribution en transportant ces dons à titre gracieux.